|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **DEPARTEMENT****DE LA HAUTE-SAONE****ARRONDISSEMENT****DE** .................................................**CANTON****DE** ................................................. |  | **Commune de ………………………..** |
| **OBJET :****ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GRANULES DE BOIS** **MEMBRES** **:**En exercice : **....**Présents : **....**Ayant pris part à la délibération : **....****DATE DE LA CONVOCATION :**...........................................**DATE DE L'AFFICHAGE :** ……………………………….. |  |  **EXTRAIT** du registre des délibérations du Conseil Municipal**Séance du ................................** L’an deux mille ……………,le ...................................... à ............. heures ………….le Conseil Municipal de …………………………………….. s’est réuni à .....................................................................après convocation légale, sous la présidence de ......................................................................**Etaient présents :** ..........................................................................................................................................................................................................................**Etaient excusés :** ...............................................................................................…..........................................................................................................................Secrétaire de séance : .......................................................... Le Maire a déclaré la séance ouverte. |

Il est décidé de mettre en place un groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois pour le chauffage des bâtiments. Ce groupement est ouvert aux personnes morales de droit public dont le siège est situé dans le département du Doubs et de la Haute-Saône et a pour objectifs de :

* Mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation permettant d'obtenir des offres de fourniture compétitives ;
* Faciliter et sécuriser pour les adhérents du groupement, l'ensemble de la procédure d'achat correspondante ;
* Contribuer à la pérennité de la filière "granulés de bois", en garantissant des volumes et conditions d'achats stables sur plusieurs années.

Contractuellement et dans le respect des dispositions du code de la commande publique, la commune de Pays de Clerval assurera la coordination du groupement.

Au plan pratique, cette opération d'achat groupé est mise en place avec l'assistance technique et administrative du SYDED (syndicat mixte d'énergies du Doubs), identifié en tant que gestionnaire du groupement.

La mise en place de ce groupement, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtés dans la convention constitutive jointe en annexe, qui doit être validée et signée par chacun des membres.

Considérant que la commune utilise des granulés de bois et souhaite intégrer ce groupement, le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé du Maire et en avoir délibéré :

* **Approuve le recours au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois ;**
* **Accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement jointe en annexe, autorise le Maire à la signer et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution ;**
* **Accepte de régler les sommes dues au titre de ladite convention, correspondant à toutes les prestations exécutées pour le compte de la commune et s'engage à inscrire les dépenses afférentes au budget de la commune ;**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

 Pour extrait conforme

Le Maire,